



POINT ETIAGE 2020 N°4

Bassin Ellé - Isole - Laïta

21 août 2020



Des pluies souvent **éparses** ont arrosées le bassin versant depuis la semaine dernière **avec des précipitations plus soutenues les 15 et 19 août** (près de 20mm et 40mm sur le secteur de Quimperlé). Pour les prochains jours, le **temps** devient **plus sec** avec quelques pluies, à priori, en faible quantité d'ici début septembre.

Les débits des cours d'eau ont bien réagi à ces épisodes pluvieux pour atteindre sur toutes les stations de suivi des **valeurs supérieures aux normales saisonnières et aux seuils réglementaires**. Compte tenu de la météo à venir, ils pourraient rapidement repartir à la baisse.

Pour l'Isole : les débits sont au-dessus de la moyenne mensuelle.

- A Scaër, le débit de l'Isole est de 1,31 m³/s (20/08/2020) ;
- A Quimperlé, le débit de l'Isole est de 2,5 m³/s (20/08/2020).

Pour l'Ellé : les débits sont également au-dessus des normales saisonnières.

- A Arzano : le débit de l'Ellé est de 6,46 m³/s (20/08/2020).
- Au Faouët : le débit de l'Ellé est de 1,39 m³/s (20/08/2020).

Pour l'Inam au Faouët : la situation est identique avec un débit journalier estimé à 0,86 m³/s pour le 20/08/2020.

Les prélèvements sur l'Ellé à Pont St Yves ont repris pour alimenter l'usine de Toultreinç et permettre un re-stockage dans les carrières de Gourin, les débits étant repassés au-dessus du 10^{ème} du module*. **L'usine de Barrégant fonctionne à nouveau en production normale**. Au 17 août, les carrières étaient remplies à 71% pour celle de Barrazer et à 93% pour Le Gallic.

Un comité sécheresse s'est réuni jeudi 20 août en préfecture du Morbihan, maintenant le département en vigilance jusqu'au 31 août (plus d'informations sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>).

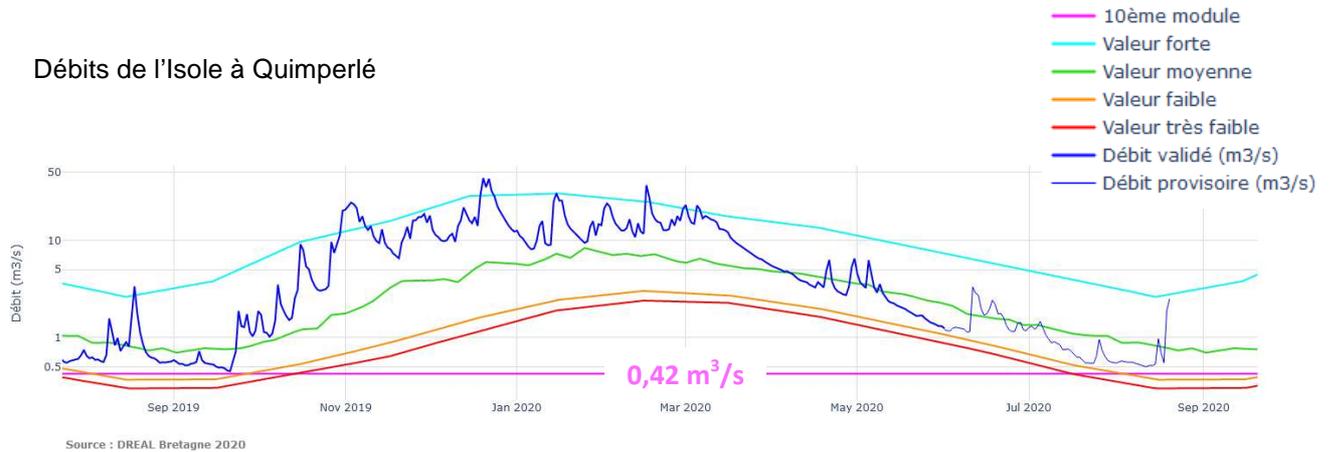
Compte tenu de la situation hydrologique plus favorable sur l'Ellé amont qu'en début de mois, **les arrêtés préfectoraux "portant mesures de dérogations provisoires aux débits réservés sur l'Ellé" vont être très prochainement abrogés**, l'arrêté d'exploitation permanent d'Eau du Morbihan s'applique à nouveau.

* **Le module** correspond au débit hydrologique moyen inter-annuel, c'est une synthèse des débits moyens annuels d'un cours d'eau sur une période de référence (généralement au minimum 30 ans de mesures consécutives).

Le 10^{ème} du module est généralement la valeur seuil réglementaire en deçà de laquelle les prélèvements dans les cours d'eau ne sont plus autorisés.

Débits des rivières : Le 10^{ème} du module est représenté par la droite rose sur les graphiques suivants

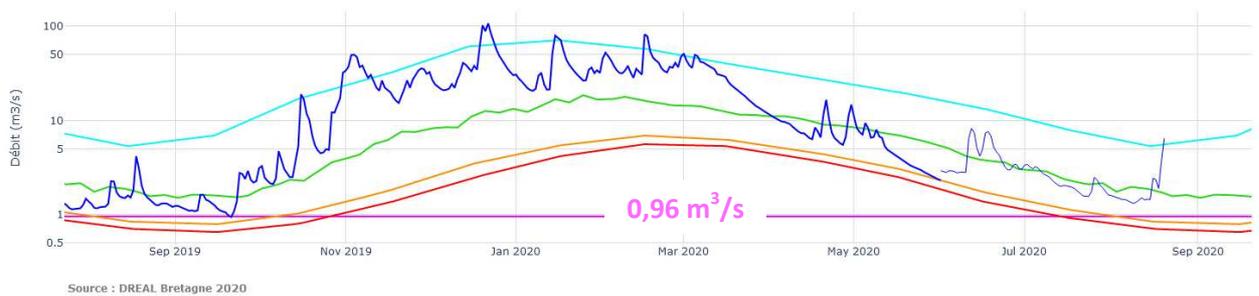
Débits de l'Isole à Quimperlé



Débits de l'Isole à Scaër



Débits de l'Ellé à Arzano



Débits de l'Ellé à Le Fauoët



Débits de l'Inam à Le Fauoët

